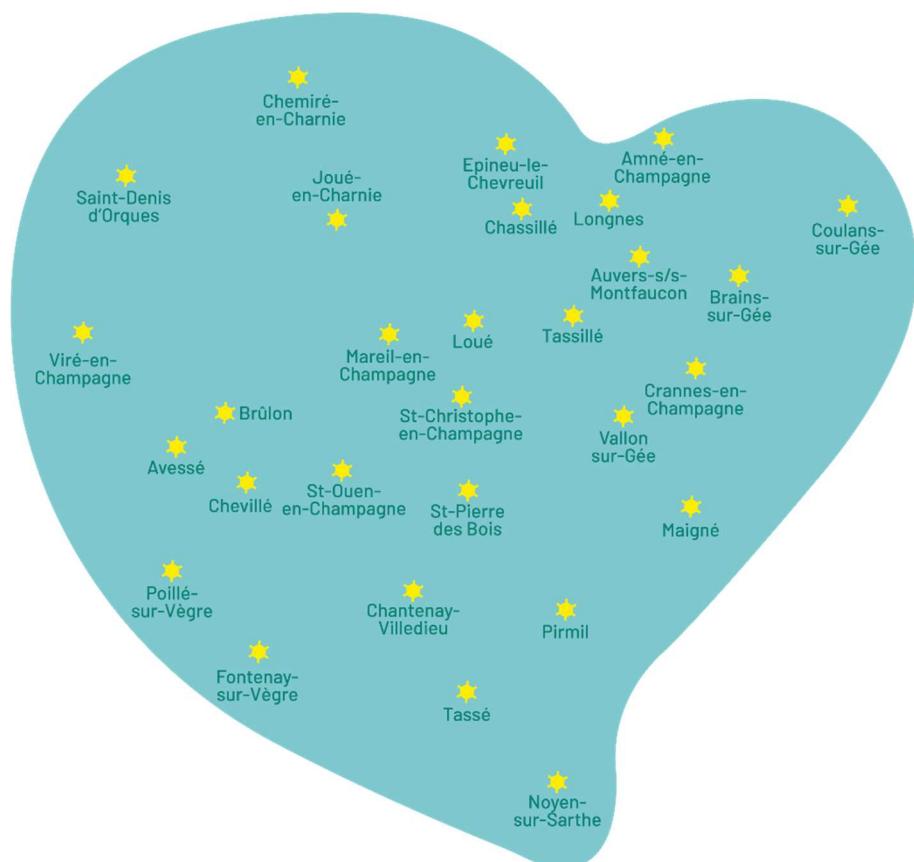


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 22/12/2025
AU 30/01/2026

Guide de lecture du dossier d'enquête publique



COMPOSITION DU DOSSIER DE PLUi

Le PLUi fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol, en établissant un zonage du territoire, des règles et des objectifs de construction : les zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger.

Il est composé des principales pièces suivantes :

1. LE RAPPORT DE PRESENTATION

Il comporte les documents explicatifs qui évaluent les besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic territorial, justifient les choix effectués et analysent l'état initial de l'environnement puis l'impact du projet sur l'environnement.

2. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il fixe les orientations générales pour l'évolution du territoire définies par les élus en matière d'optimisation, de proximité et de cohésion.

3. LES PIECES REGLEMENTAIRES

Elles sont composées :

- D'un règlement écrit qui fixe les règles générales opposables aux autorisations d'urbanisme
- D'un règlement graphique qui détermine le champ d'application des diverses règles applicables pour chaque commune

4. DES ANNEXES

Elles se composent, à la fois de la d'un document écrit et de cartes retracant les servitudes d'utilité publique, mais également des annexes sanitaires qui renseignent principalement sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

5. LES ORGANISATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Les OAP exposent des règles spécifiques à un secteur de projet, comme : l'aménagement, la programmation de l'habitat, l'optimisation des déplacements.

CONSULTER LES DOCUMENTS DU PLUi

❖ OÙ CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- **EN VERSION PAPIER** (aux heures d'ouvertures)
 - Au siège de LBN Communauté, 27 rue Rémy Lambert 72540 LOUE
 - Dans chaque commune de LBN Communauté

- **EN VERSION DEMATERIALISEE**
 - Consultable et téléchargeable sur le site internet suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6958/>

❖ QUELLES SONT LES REGLES APPLICABLES SUR MON TERRAIN ?

- Je prends le plan de ma commune
- Je cherche ma parcelle
- Je regarde la zone correspondante
- Je me réfère au règlement écrit de la zone ainsi qu'aux autres documents pouvant me concerner (OAP, Annexes...)

❖ COMMENT EMETTRE UNE REMARQUE / OBSERVATION / PROPOSITION ?

- **Par écrit dans le registre numérique** disponible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6958/> Ce registre mettra à la disposition du public l'intégralité des correspondances, observations et propositions reçues par voie numérique.

- **Par courrier électronique**, à l'adresse : enquete-publique-6958@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public seront intégrées au registre numérique disponible sur le site du registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

- **Par courrier** à adresser à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête publique, Régine Brouard, LBN Communauté – Pôle intercommunal 27 rue Rémy Lambert, 72540 Loué. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête.

- **Par écrit dans les registres sur support papier** des 30 lieux d'enquête publique et aux horaires d'ouverture.

- **Par écrit et par oral auprès du commissaire-enquêteur ou des membres de la commission d'enquête** lors de ses permanences définies dans le tableau ci-après.

Jour et date	Communes	Permanences-horaires	durée	Total H
Lu 22 déc	Loué - mairie	9h-12h	3h	6h
	Chantenay-Villedieu	14h-17h	3h	3h
Ma 23 déc				
Me 24 déc				
Je 25 déc				
Ve 26 déc				
Sa 27 déc				
Di 28 déc				
Lu 29 déc				
Ma 30 déc				
Me 31 déc				
Je 1 ^{er} janv				
Ve 2 janv				
Sa 3 janv				
Di 4 janv				
Lu 5 janv	Brains/Gée	9h-12h	3h	3h
	Noyen/Sarthe	9h-12h	3h	6h
	Crannes-en-Champagne	13h30-15h30	2h	2h
Ma 6 janv	St Pierre des Bois	14h-16h	2h	2h
Me 7 janv				
Je 8 janv	Amné-en-Champagne	14h-17h	3h	3h
	Poillé/Vègre	9h-12h	3h	3h
	Avessé	14h-16h	2h	2h
Ve 9 janv				
Sa 10 janv	Coulans/Gée	9h - 12h	3h	6h
Di 11 janv				
Lu 12 janv	Brûlon	14h30-17h30	3h	6h
	Chassillé	15h30-17h30	2h	2h
Ma 13 janv	Maigné	9h30-11h30	2h	2h
Me 14 janv				
Je 15 janv	Viré en Champagne	10h-12h	2h	2h
	Joué en Charnie	14h-17h	3h	3h
Ve 16 janv				
Sa 17 janv	Vallon/Gée	9h-12h	3h	3h
Di 18 janv				
Lu 19 janv	St Christophe en Champagne	9h30-11h30	2h	2h
Ma 20 janv	St Ouen en Champagne	9h30-11h30	2h	2h
	Fontenay/Vègre	10h-12h	2h	2h
	Chevillé	14h-16h	2h	2h
Me 21 janv	Tassillé	15h-17h	2h	2h
Je 22 janv	Tassé	10h-12h	2h	2h
	Auvers-sous-Montfaucon	15h30-17h30	2h	2h
Ve 23 janv				
Sa 24 janv	Brûlon	9h-12h	3h	6h
	Épineu-le-Chevreuil	9h-11h	2h	2h
Di 25 janv				
Lu 26 janv	Mareil en Champagne	14h-16h	2h	2h
Ma 27 janv	St Denis d'Orques	9h-12h	3h	3h
	Longnes	15h-17h	2h	2h
	Pirmil	14h-17h	3h	3h
	Chemiré en Charnie	15h-17h	2h	2h
Me 28 janv	Noyen/Sarthe	14h-17h	3h	6h
Je 29 janv				
Ve 30 janv	Coulans/Gée	9h-12h	3h	6h
	Loué - CDC	14h-17h	3h	9h